



Ecole de l'Hermitage

Conseil d'école du 7 novembre 2023

Présents :

RPE titulaires : Mme Gourdon, Mme Bloudeau-Wipliez, M Renault, Mme Auriacombe, Mme Minaudier

Municipalité : M. Aurélien Béal et Mme Anne-Soizic Loirat : service enfance-jeunesse

Enseignants : Mmes Clavier, Roux, Chanteloup, Galliou, Gauyacq, Debernardi, Mrs Rivière, Rolland et Mainguet

Directrice par intérim : Mme Gouy

Absents excusés : M. Bourrel IEN, M Vincent, Mme Trentesaux, Mme Belouin RPE, Mme Mériadec, élue aux affaires scolaires

I – Installation du conseil d'école

Accueil des nouveaux parents élus et félicitations. Taux de participation aux élections : 59,77%

- Composition du Conseil d'Ecole : Le conseil d'école est composé des membres suivants :
 - le directeur de l'école, qui préside le conseil
 - l'ensemble des maîtres affectés à l'école
 - le Maire
 - le Conseiller municipal ou président de l'intercommunalité
 - les Représentants élus des parents d'élèves : autant de représentants que l'école comporte de classes (explication du tirage au sort qui a eu lieu cette année pour compléter la liste des parents d'élèves→ 7 titulaires 1 suppléant),
 - le Délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter les écoles (nous n'en avons pas).

L'ensemble de ces membres a le droit de vote. D'autres personnes peuvent aussi assister au conseil : l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription et les suppléants des représentants des parents d'élèves ainsi que d'autres personnes si des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent (enseignants RASED...).

- Périodicité et horaires : Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre soit trois fois par an et obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats aux élections de représentants de parents d'élèves. Nous avons pour habitude de le programmer de 18h à 20h à l'école.

III– Vote du Règlement intérieur de l'école

Lecture rapide. Arrêts sur quelques points essentiels :

- Préambule ○Rappel des horaires à respecter ○Aides Pédagogiques Complémentaires
- Rappel de la nécessité de justifier les absences des élèves ○Rappel des conditions de responsabilité des enseignantes par rapport aux enfants ○Droit d'accueil ○Outils de communication entre l'école et la famille
- LSU (2 temps d'évaluation) ○Goûters et sucreries ○Transports scolaires ○Santé (poux, maladies contagieuses, PAI) ○Exercices incendie, PPMS (1^{er} exercice évènement climatique le 13/10/2023)
- Rappel des principes de Laïcité ○Traitement de la violence, harcèlement ○respect des personnes et des biens ○recueil d'informations préoccupantes ○Assurance des élèves ○Droit à l'image
- Gratuité de l'enseignement et participation financière des familles pour les activités facultatives ○Téléphone portable ○Jeux apportés par les enfants ○Les deux annexes (Charte Numérique et Charte de la Laïcité)

Vote :

Qui vote contre le présent règlement ? : 0 voix – Qui s'abstient ? Abstention 0 voix

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.

IV- Présentation du RASED

Intervention de M Mainguet

Les Réseaux d'Aide aux Elèves en difficultés (RASED) existent depuis 1990. C'est une ressource de l'Education Nationale pour prévenir et remédier aux difficultés scolaires.

Le RASED dépend de la circonscription de Sainte Pazanne et est divisé en 2 antennes. Pour la commune de Le Pellerin, les écoles sont rattachées à l'antenne RASED de La Montagne.

Après une demande d'aide faite par les enseignantes, en accord avec la famille de l'enfant, le RASED peut apporter trois types d'aides :

Aide psychologique avec Mme Katia Talhouarn, psychologue scolaire : Mme Talhouarn peut proposer des entretiens, des observations de l'enfant en classe, des examens psychologiques et psychométriques. Le rôle de Mme Talhouarn est également primordial lors de l'orientation d'un élève (SEGPA, MDPH). Mme Talhouarn fait également le lien avec les intervenants extérieurs. Elle est en contact avec les familles et les enseignants.

- de rendre les élèves plus autonomes
- de les faire rentrer dans la lecture, la combinatoire et la production d'écrit
- d'améliorer la lecture et le calcul
- d'améliorer le langage oral et le vocabulaire
- de développer la logique
- de conscientiser les apprentissages
- de favoriser les échanges entre élèves

Madame Gauyacq intervient en début d'année dans chaque classe pour présenter le handicap, répondre aux questions des élèves sur le handicap, favoriser les échanges et les aides entre élèves. Madame Gauyacq coordonne tout le dispositif et chaque enseignant est volontaire pour participer à cette organisation. La coordinatrice ULIS met en œuvre le Projet Personnalisé de Scolarisation de chaque élève et son action s'organise autour de 3 axes :

- L'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement en ULIS
- La coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs
- Le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource

Chaque élève a un projet personnalisé, qui est présenté aux parents, dans lequel sont détaillés les objectifs pour chacun. L'autonomie est un objectif crucial. Renforcer le niveau en lecture et en mathématiques l'est également. Toutes les bases sont reprises. La confiance des élèves en eux-mêmes et en l'école est parfois altérée, un travail est fait au sein du regroupement et dans toutes les classes afin que ces élèves retrouvent le plaisir de l'école, des relations avec les autres et la confiance en leurs capacités.

Orientation des élèves sortants d'ULIS école

Les élèves d'ULIS école sont orientés dans leur grande majorité soit en ULIS collège soit en IME.

Le problème de manque de places en IME et en ULIS collège reste préoccupant. Les élèves d'ULIS école peuvent parfois être orientés en collège ordinaire avec une AESH dans l'attente d'une place en ULIS collège ce qui n'est pas satisfaisant et souvent cause de stress pour les familles et les enfants. Un élève cette année sera orienté en ULIS collège.

VI- Mise en place du programme pHARe

Le programme pHARe présenté aux parents

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'École, « Phare »,
C'est un plan national de prévention du harcèlement entre élèves fondé autour de 5 piliers :

1. Éduquer les élèves pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
2. Former des personnels protecteurs pour les élèves.
3. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement en redoublant de vigilance.
4. Associer les parents et communiquer sur le programme.
5. Mobiliser les conseils d'élèves

Un exercice départemental « Risque majeur » a eu lieu le 12 octobre. Il s'est bien passé. Les classes du rdc, grâce à l'installation de nouveaux boîtiers ont entendu l'alarme, seule la classe n°1 qui n'en est pas pourvue n'a pas entendu. Les parents ont reçu un mail avec la conduite à tenir.

Un exercice « attentat anti-intrusion » aura lieu également, il s'agira cette fois-ci de se cacher et de rester en silence.

Trois exercices « évacuation incendie » auront lieu dans l'année dont un avant Noël.

VIII- Actions pédagogiques entreprises après l'attentat terroriste du 13 octobre 2023

Discussion, échange, réponses aux diverses questions des enfants, dans toutes les classes sauf dans la classe de CP où les enfants n'ont pas abordé le sujet. Le but primordial était avant tout de rassurer les enfants. Les élèves des classes de CE2, CE2-CM1, CM1-CM2 et CM2 ont participé à un moment solennel, une minute de silence, le lundi 16 octobre en début d'après-midi.

Rappel : Sécurité Vigipirate : nous sommes passés en alerte maximum : Urgence Attentat.

IX- Projets de l'année

Ecole du dehors pour les classes de CP et de CP/CE1 le jeudi après-midi. En septembre et octobre, les élèves ont travaillé dans la cour derrière l'école. A partir de jeudi, ils iront dans la forêt derrière l'école Aimé Césaire accompagnés de parents. Ce fonctionnement permet aux élèves d'apprendre autrement, les compétences sont développées autour de la nature. Les enfants sont très contents, les parents adhèrent à cette belle expérience. L'année dernière, les enseignantes se sont formées (rencontres avec des conseillers pédagogiques, journées de formation, liens avec Mathilde du service enfance jeunesse de la mairie).

Cirque avec le Serious Road Trip pour toutes les classes, les classes des grands ont déjà commencé (Spectacle prévu le 7 décembre pour les CE2-CM1 devant les autres classes de l'école et le 21 décembre pour les CM1-CM2 et les CM2 devant les familles)

Lire et faire lire : 4 lectrices pour les CP et CP/CE1, une lectrice pour les CE1, une lectrice pour les CM sur la lecture de textes en anglais

Sorties à Nantes :

- Visite du Musée des Beaux-Arts CE1
 - Visite et rallye au jardin des plantes CE2
- Financement du transport par la municipalité.
- Concert CM1-CM2 avec l'ONPL le 21 mars 2024 « Le tour du monde en 80 jours »
 - Concert ULIS avec l'ONPL le 22 mars 2024 précédée d'une visite du château de Nantes

Projet Olympiade : 3 rencontres sportives dans l'année avec 16 équipes composées d'élèves du CP au CM2, la première a déjà eu lieu le mardi 17 octobre

- Une table de tennis de table a été commandée et sera installée dans la cour.
- Nous souhaiterions l'aménagement du local de rangement du matériel de sport.

Fin du conseil à 20h03

La directrice par intérim Lydia Gouy

Secrétaire de séance : Armelle Galliou

